

Ecole publique de Roz-Landrieux
5, rue de l'église
35120 Roz-Landrieux
02.99.48.03.48
ecole.0350438L@ac-rennes.fr

Compte-rendu du conseil d'école du vendredi 7 novembre 2025

Personnes présentes : Mme Jallat, M. Lecocq, Mme Cornée, Mme Lecat, Mme Coudé, Mme Derouet, Mme Chodez, Mme Martin (représentant(e)s des parents d'élèves) ; M. Robinault (DDEN) ; M. Mainsard (maire), Mme Ridard (adjointe au maire) ; Mme Michel, Mme Le Bihan, M. Le Calvez, Mme Suteau, Mme Amis (enseignant(e)s) et M. Lebeslour (directeur).

Personnes excusées : Mme Lopin, Mme Glémot, Mme Rousière, Mme Barotte, M. Haverlan.

Rédacteur du compte-rendu : Loïc Lebeslour

1. Présentation des membres du conseil d'école, résultats des élections des représentants des parents d'élèves

Equipe pédagogique.

Changements dans l'équipe pédagogique : Charlotte Amis est de retour pour la décharge de direction, en remplacement d'Eléonor Caro ; elle était déjà présente entre 2022 et 2024. Véronique Rousière remplace Marion D'Hour partie à Saint-Malo, elle complète Anne Barotte le jeudi à la maternelle.

Parmi les ATSEMs, Annie Trémorin et Corinne Tanguy (à mi-temps) sont toujours présentes. Parmi les AESH, Nadège Vibert a remplacé Valérie Besnard et Daisy Arondel est toujours présente, elles accompagnent cinq enfants dans les classes de CE1, CE2 et CM1/CM2. Pas de volontaire en service civique cette année, faute de budget.

Elections des représentants de parents d'élèves.

Participation : 60,69%. 88 votants sur 145 inscrits.

Suffrages exprimés : 84.

Votes blancs ou nuls : 4.

Six titulaires élus : Mme Emmanuelle Jallat, M. Josselin Lecocq, Mme Coralie Lopin, Mme Servanne Cornée, Mme Manon Lecat, Mme Gaëlla Coudé.

Quatre suppléantes élues : Mme Marine Glémot, Mme Lucie Derouet, Mme Marine Chodez et Mme Audrey Martin (deux nouvelles élues).

Le rôle des représentants des parents d'élèves

Élus par les parents d'élèves chaque année dès le mois d'octobre, les représentants des parents d'élèves jouent un **rôle de relais et de médiateur entre les familles, les professeurs et la direction de l'établissement**. Ces "délégués" participent aux conseils d'école (école primaire) ou aux conseils d'administration (collège, lycée) et siègent aux différentes instances de représentation.

En tant que membre de la communauté éducative, les parents et leurs représentants contribuent à l'organisation de l'établissement et votent le projet d'établissement dans le second degré.

Sur les sujets relatifs à l'organisation du temps périscolaire, à l'utilisation des locaux ou à la réalisation des travaux, les représentants des parents d'élèves sont amenés à **rencontrer les élus territoriaux** (commune pour l'école primaire et département pour le collège).

Ils sont également en contact avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSSEN) lors des conseils d'école ou d'administration, ou chaque fois qu'une situation particulière l'exige.

Les missions du conseil d'école

Le conseil d'école ou d'administration **vote le règlement intérieur de l'école**. Dans ce règlement intérieur figurent les horaires, les règles de vie et de fonctionnement de l'établissement scolaire, ou encore les moyens de communication parents-école, etc.

Les représentants des parents sont consultés lors de l'**adoption du projet d'école** proposé par l'équipe pédagogique. Le projet précise les priorités et objectifs pédagogiques mis en place au sein de l'établissement.

Le conseil d'école ou d'administration **donne son avis ou formule des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'établissement**. Cela comprend la protection et la sécurité des enfants, les mesures d'intégration des enfants handicapés, la prévention des violences et du harcèlement, le budget, etc.

Il **veille au respect des valeurs et des principes de la République** : liberté, égalité, fraternité, laïcité.

À l'**école primaire**, le conseil d'école réunit notamment **le directeur de l'école, le maire ou son représentant, les professeurs de l'école, les représentants des parents** (égal au nombre de classes) ainsi que l'inspecteur de l'éducation nationale.

2. Vote du règlement de l'école

Le règlement est voté sans modification, à l'unanimité.

3. Constats d'effectifs du 11 septembre 2025

100 élèves comptabilisés par l'inspection académique.

TPS : 5
PS : 11
MS : 13
GS : 3
CP : 14
CE1 : 15
CE2 : 17
CM1 : 13 (5 en CE2/CM1 et 8 en CM1/CM2)
CM2 : 9

Les effectifs sont en baisse par rapport à l'an dernier (103 élèves en septembre 2024).
3 inscriptions en PS, 1 en MS, 0 en GS, 2 en CP, 1 en CE1 puis une seconde depuis le 13 octobre, 1 en CE2 et 0 en CM1 et 0 en CM2.

La grande section dédoublée (c'est-à-dire à 12 élèves), a été sauvée grâce à la réunion des MS et GS.

Les prévisions d'effectifs seront à transmettre à la direction académique avant le 17 novembre. Il sera annoncé 103 élèves : 5 TPS, 8 PS, 11 MS, 13 GS, 3 CP, 14 CE1, 16 CE2, 17 CM1 et 13 CM2.

4. Demande de renouvellement de la dérogation aux horaires scolaires : vote du conseil d'école

La réforme des rythmes scolaires de 2013 impose aux écoles la semaine de 4 jours et demi, mise en place à Roz-Landrieux à partir de septembre 2014. En 2017, la mesure est assouplie par l'Etat et les communes peuvent revenir à la semaine de 4 jours. Roz-Landrieux repasse aux 4 jours dès septembre 2017 et 87% des communes en France prennent le même chemin à partir de septembre 2018.

Néanmoins, la règle reste 4 jours et demi, et les conseils d'école doivent se prononcer pour maintenir, ou non, la semaine de 4 jours, et ce, tous les 3 ans. Il convient donc de procéder à un vote pour savoir si l'organisation du temps scolaire est maintenue ou doit être modifiée pour les 3 prochaines années.

Le conseil d'école se prononce à l'unanimité pour le maintien de l'organisation du rythme scolaire, à l'identique : 15 votes pour (6 représentants de parents, 2 élus, 6 enseignants et 1 DDEN), 0 contre, 0 abstention.

La demande sera envoyée par la municipalité à la direction académique avant janvier 2026.

5. REP – réseau d'éducation prioritaire de Dol-de-Bretagne : présentation de ses actions et de ses moyens

1092 REP en France.

Réseaux déterminés par le niveau moyen de revenu par habitant.

Objectifs des REP : corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire.

Concrètement, pour notre école, ce sont des moyens supplémentaires en enseignant(e)s avec des classes moins chargées, dédoublement des GS à 12, des CP à 12 et des CE1 à 12, des heures supplémentaires pour faire de l'aide aux devoirs (66h pour l'école de Roz-Landrieux pour cette année scolaire), des projets (défi maths, cross inter écoles au collège...)

Le collège Paul Féval pilote le réseau de Dol avec les écoles alentours.

Il est question de supprimer ce REP depuis 2019. La décision est reportée chaque année depuis.

6. Sécurité : présentation du plan particulier de mis en sureté (PPMS), bilan des premiers exercices « évacuation incendie » et « intrusion/attentat »

Evacuation incendie : un exercice dans chaque école le lundi 19 septembre à l'élémentaire et le vendredi 26 septembre à l'école maternelle. Evacuation sans difficulté. Bonnes habitudes, bons réflexes. Le problème d'alarme à la maternelle l'an dernier a été résolu, il y avait un défaut d'alimentation interne au système.

Intrusion/attentat : un exercice a eu lieu ce vendredi 7 novembre.

Scénario retenu suite à un fait divers ayant eu lieu au Grand-Cellan dans la Manche en septembre dernier. Un voisin de l'école avait menacé un enfant avec une arme de type airsoft pendant la récréation, parce que les enfants faisaient trop de bruit. C'est le directeur qui a joué le rôle du voisin menaçant aux abords de l'école élémentaire durant la récréation du matin. Les enfants sont rentrés dans le bâtiment et se sont confinés. Portes et fenêtres ont été fermées. L'alerte a été donnée rapidement (appel au 17). L'information a été transmise à l'école maternelle. Bilan globalement positif.

Un exercice « risques majeurs » est programmé durant l'hiver.

D'autres exercices d'évacuation sont prévus durant l'année.

7. Bilan amiante et radon.

Amiante

Il est demandé aux municipalités de mettre à disposition des écoles le dossier technique amiante (DTA). Ce document obligatoire vise à cartographier l'amiante dans les établissements construits avant 1997 (date d'interdiction de ce matériau), à définir son état et à recenser les mesures à prendre pour garantir la sécurité des personnes qui les fréquentent. Ce document ne concerne que l'école élémentaire, pas l'école maternelle, construite en 2014/2015.

M. le maire informe que le DTA n'a pas été réalisé à ce jour et que le nécessaire sera fait.

Radon

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans les sols et les roches. Le radon se mesure en becquerel par m³. Trois zones ont été définies en fonction du risque : bien que la Bretagne soit particulièrement exposée à ce risque, Roz-Landrieux se situe en zone 1, c'est-à-dire la moins dangereuse : moins de 300Bq/m³. La mairie a fourni à l'école le diagnostic présent dans le PCS (plan communal de sauvegarde).

Aucune mesure dans les écoles n'est obligatoire mais les matériaux de construction de l'école élémentaire contiennent du granit. Les recommandations sont réalisées par les équipes pédagogiques et le personnel chargé du ménage : aération quotidienne des locaux.

8. Bilan financier de la coopérative scolaire (2024/2025)

Bilan en cours de validation par l'OCCE au jour de la réunion du conseil d'école (validé le 13 novembre).

12724,44€ sur les comptes de la coopérative le 1^{er} septembre.

Charges pour l'année 2024/25 : 16275,58€

Produits : 20770,00€

Bilan positif : +4494,42€

Produit :

- Mairie : 5400,00€
- Amicale laïque : 4500,00€ + 10000,00€ pour l'année 2025/2026 comptés dans le bilan comptable 2024/2025.
- Participation des parents et actions de l'école : 870,00€. (manquent les bénéfices réalisés par les photos de classe qui figurent dans la comptabilité 2025/2026 : 697,20€).

Charges :

- Projets et sorties : 1140,50€ (les deux acomptes pour la classe découverte à Quiberon ne sont pas comptés dans cette somme, soit 10026€).
- Transports : 1925,17€
- Petits matériels : 927,16€
- Cuisine : 195,21€
- Cadeaux de Noël : 1154,72€
- Frais d'OCCE et bancaires : 354,42€

9. Cantine et garderie

Lors des réunions de rentrée en septembre, des parents ont évoqué des questions de cantine et de garderie. Concernant les repas : des parents expliquaient qu'ils étaient trop élaborés : porc au caramel, poulet au coco... Les représentants de parents précisent que plusieurs parents parlent de ce sujet, que ce n'est pas la qualité des aliments qui est mise en cause mais bien l'élaboration des plats, et que certains enfants mangent très peu, quantitativement.

Les repas sont assurés par la société Convivio à Dol, en liaison chaude. Convivio est engagé dans le programme « bleu-blanc-cœur » qui vise à se fournir en produits locaux et de qualité, respectant la biodiversité. Les menus sont « élaborés » afin d'éveiller les enfants au goût. Les employés de mairie demandent aux enfants de goûter mais ne les forcent pas. Convivio cuisine pour d'autres établissements scolaires, prépare le même repas pour tous et ne peuvent pas faire varier les menus uniquement pour Roz-Landrieux, où est servi une centaine de repas chaque jour (écoles publique et privée). C'est le seul prestataire fournissant ce type de restauration sur Dol. Par ailleurs, certains parents expriment plusieurs points de vue : si certains jugent que les repas sont trop diversifiés, trop élaborés, d'autres parents pensent que c'est une bonne chose.

Les parents demandent s'il est possible de cuisiner à l'école. Le coût serait très important pour adapter la cuisine et embaucher le personnel. Ce n'est donc pas à l'ordre du jour.

Les parents demandent aux élus les raisons des augmentations du prix du repas. Ils répondent qu'il s'agit des répercussions des hausses de Convivio. Le coût du repas par enfant est plus important que le prix demandé aux parents (environ le double). La mairie fait le maximum pour que le prix des repas n'augmente pas trop. Par ailleurs, la tarification sociale « repas à 1€ » est toujours en place et bénéficie à une trentaine de famille sur la commune.

La mairie est en relation régulière avec Convivio et fait remonter les remarques du personnel ou des parents. Les élus précisent qu'ils peuvent recevoir les parents qui souhaiteraient parler des questions de cantine ou de garderie.

10. Les projets pédagogiques de l'année 2025/2026

La cour de l'école maternelle a été agrandie cette année, offrant une partie en gazon aux enfants. Clôture financée par la mairie.

Maternelle :

- Poursuite du projet avec les correspondants d'une école malouine.
- Sortie à la ludothèque en mars.
- Intervention d'un artiste : projet danse.
- Jardin, cuisine.
- Fêtes de gens qu'on aime.
- Piscine en fin d'année pour les MS et les GS.
- Spectacle à l'Odyssée de Dol pour les TPS et PS en avril.

Ecole élémentaire :

Classe découverte à **Quiberon** du 7 au 10 octobre 2025. Une belle réussite, un séjour très instructif, dans une région superbe, avec une météo très ensoleillée.

Voyage : 20035,26€. Financé par la mairie (1635,26€), l'amicale laïque (7000,00€), la région Bretagne (7320,00€) et les parents (4080,00€), soit 60€ par enfant.



CP/CE1 :

- Participation (avec les CE2/CM1) au prix national de lecture les « incorruptibles ».
- Piscine à partir de décembre (10 séances).
- La grande lessive.

CE2/CM1/CM2 :

- Piscine en cours.
- Sortie au marais de Saint-Coulban pour les CE2.
- Participation au prix des petits champions de lecture pour la troisième année consécutive.
- Cross inter-écoles du collège. Les Rozéens ont fini troisième.
- Participation aux cérémonies commémoratives des 11 novembre et 8 mai.

Pour toute l'école, renouvellement des « 10 jours sans écran », deux fois une semaine, à partir du 17 novembre et en mai. Semaine de la sécurité routière en mai / juin.

Le spectacle de Noël offert par la mairie le 19 décembre.

11. L'amicale laïque

L'amicale laïque poursuit sur sa dynamique. Enorme subvention de 10000€ pour l'école. Peu d'écoles reçoivent de tels montants.

Pot de rentrée.

Halloween le 31 octobre, avec goûter et déambulation dans le bourg, conjointement avec l'école privée.

Marché de Noël le 30 novembre.

Vide-grenier le 8 mars 2026.

Fête de l'école le 28 juin 2026.

Vente de pommes de terre et de citrouilles en novembre.

Eventuellement, vente de saucissons au printemps 2026.

12. Questions diverses

Pas de question.

Merci à tous pour votre participation.

Prochain conseil d'école le mardi 3 février 2026.